

FICHE INDIVIDUELLE

(À rendre impérativement à l'enseignant le jour de la rentrée)

NOM :PRENOM :CLASSE :

CANTINE

Mon enfant mange régulièrement à la cantine les jours suivants :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Si mon enfant NE MANGE PAS à la cantine :

- Il est autorisé à sortir SEUL de l'école à 11h30 (à partir du CE2)
 Il ne peut sortir à 11h30 qu'avec

SORTIE

- Mon enfant est autorisé à sortir de l'école SEUL à 16h20 (à partir du CE2)
 Mon enfant ne peut sortir à 16h20 qu'avec.....

CAR

Mon enfant prend le car n°....., arrêt les jours suivants :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

ETUDE du CP au CM2, (forfait annuel 300€) les jours suivants :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

- Il est autorisé à sortir de l'école SEUL à 17h45 (et seulement à 17h45)
 Il ne peut sortir à 17h45 (et seulement à 17h45) qu'avec

GARDERIE (Maternelle), (forfait annuel 300€) les jours suivants :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Il ne peut sortir (à 17h15 ou 17h45) qu'avec

IMPORTANT : Toute autorisation exceptionnelle de sortie doit être notifiée par écrit à l'enseignant. **JAMAIS PAR TELEPHONE. MERCI**

SIGNATURE :